



Invitation presse

Annecy, le 04 février 2020

Protection du consommateur

Contrôle de la sécurité des vacanciers en stations de sports d'hiver

Mercredi 12 février 2020

Les vacances à la neige constituent un enjeu économique fort pour le département de la Haute-Savoie. Chaque hiver, les services de l'État se mobilisent afin d'intensifier leurs actions de contrôle et de prévention en faveur de la protection et de la sécurité des vacanciers.

Cette opération touche tous les secteurs d'activités : professionnels de la montagne, activités sportives et de loisirs, taxis, agences de location, centres de vacances, hébergements touristiques, restauration. Elle vise notamment à s'assurer de la qualité éducative des séjours, de la sécurité des activités de loisirs et des hébergements, de l'hygiène des produits alimentaires, du respect des règles d'information du consommateur.

Vous êtes conviés à assister à une opération de contrôle de la sécurité des snowparks, Big Air et Boarder Crosse qui se tiendra en présence de :

- Florence Gouache, Secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie
- Chantal Baudin, directrice départementale de la protection des populations (DDPP)
- Fabien Basset, chef du pôle politiques solidaires, jeunesse et sports à la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Programme

- Rendez-vous à 9h30 à la caisse de la remontée mécanique du Chatelet au Chinailon
- 10h à 10h30 : restaurant Chalet de Maroly, lieu-dit La Nouvelle au Grand-Bornand
- 11h à 12h : snowpark du Grand-Bornand

Nota bene : cette opération de contrôle se fera ski aux pieds.

Merci de confirmer votre participation avant le mardi 11 février 2020 à 12h.

Merci de bien vouloir confirmer votre présence aux coordonnées ci-dessous :

04.50.33.61.82 | 06.78.05.98.53 | pref-communication@haute-savoie.gouv.fr

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

Un contrôle d'accès est désormais en vigueur aux différents points d'accueil de la préfecture. Vous devrez présenter votre carte de presse à l'accueil ainsi que la présente invitation. Un badge temporaire vous sera remis, que vous devrez porter de façon apparente, lors de vos déplacements dans l'enceinte de la préfecture, et vous récupérerez votre carte de presse contre remise du badge à votre sortie.